MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-01-2026
Dossier complet le : 28-01-2026
N° d'enregistrement : 012225/KK P

1 Intitulé du projet

1897- DUSSAC PROJET AGRIVOLTAIQUE OVIN

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: BERTIN ENR

Raison sociale: BERTIN

N° SIRET: 98776320800012

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: ESCANDE

Prénom(s): Judith

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La presente demande concerne un projet de micro-centrale agrivoltaique situe sur une prairie permanente au moins depuis 2016 sur une grande partie de la zone d'etude. La zone cloturee est concue pour faciliter le travail de l'agriculteur dans l'exploitation de la parcelle. Il est envisage un projet agrivoltaique ovin sous la centrale avec M. Dussac le proprietaire, qui sera egalement exploitant agricole. Le dimensionnement de la structure photovoltaique sera adapte a l'activite ovin avec une hauteur des panneaux d'une hauteur minimale de 1,5 m et d'une distance inter-table adaptee au materiel de l'agriculteur. Le projet respectera le decret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au developpement de l'agrivoltaisme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaiques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, ainsi que l'arrete du 5 juillet 2024 complete le cadre sur l'agrivoltaisme et l'implantation des installations photovoltaiques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers. Le projet prevoit egalement la mise en place de module de stockage d'energie. Une demande d'examen au cas par cas a ete envoyee le 12/12/2024 sous la reference n°2024-14140. Une decision de dispense d'etude d'impact a ete transmise le 14/03/2025. Nous envisageons desormais l'ajout d'un systeme de

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaique permettrait notamment : - Maintien d'une activite ovine sous la centrale, - Production d'une energie renouvelable et locale - Revenu complementaire pour l'agriculteur - Participation a la diversification du mix energetique, a l'atteinte des objectifs nationaux et regionaux ainsi qu'a l'accomplissement des ambitions locales en matiere d'energie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les grandes etapes de travaux sont les suivantes : - Installation d'une base vie pour les ouvriers ainsi qu'une aire de stockage des equipements - Liberation de l'emprise avec maintien des bordures arborees - Securisation des acces - Implantation des clotures - Mise en place des supports (pieux et tables) - Installation des modules photovoltaiques - Installation des systemes de lutte contre les incendies - Implantation du poste de transformation, du poste de livraison et des onduleurs - Cablage, raccordement au reseau electrique - Mise sous tension, tests et essais de mise en service - Mise en service Hormis le poste de livraison (surface d'environ 12,5 m²), aucune artificialisation des sols, ne devrait etre operee. Le systeme de pieux battus sera privilegie pour faciliter la reversibilite des installations. Toutefois, en fonction de la nature des sols, une autre solution de fondation pourra etre envisagee selon les resultats et les preconisations des etudes geotechniques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La duree d'exploitation est prevue pour 40 annees a partir de la date de mise en service de la centrale. Aucune presence humaine durable ne sera necessaire pour l'exploitation de la centrale photovoltaique car le monitoring se fait a distance (systeme de controle et d'acquisition des donnees). Des visites preventives auront lieu deux fois par an ou les techniciens realiseront les operations de maintenance courantes a savoir : - Maintenance preventive : Controle de l'ensemble des equipements electriques du site (modules, cablage, onduleurs, transformateurs, equipements de securite) - Maintenance curative : Suivi en temps reel de l'installation Ces interventions seront pilotees par l'equipe dediee a l'exploitation, du petitionnaire. La centrale aura la possibilite d'etre integralement demantelee a l'issue du temps d'exploitation. Les panneaux seront alors entierement recycles et le terrain sera remis dans son etat initial (avant la presence du projet). L'entierete des frais necessaires au demantelement sera couvert par le petitionnaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis a aucune procedure environnementale, mais est concerne par une declaration prealable de travaux. La reponse a la presente demande d'etude au cas par cas est necessaire pour l'obtention de cette demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee Puissance estimee de l'installation	(1,9, ha) (999, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route des Cretes

Lieu-dit :

Localité : Route des Cretes 82340 Saint-Michel

Code postal : 82340 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°55'10"E Lat. : 44°2'47"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des 2 Rives approuve le 06/12/2023 Projet en zone Agricole autorisant les constructions d'interets collectifs compatibles avec l'activite agricole

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Source : Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☑	Source : DGALN
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Source : Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Source : DGALN
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Source : Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Source : Geoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Source : Geoportail, UNESCO, Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site n'est pas situe dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation. Source : Reseau Partenarial des Donnees sur les Zones Humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Source : ERRIAL - Georisques PPRN Retrait-gonflement Argiles approuve le 24/04/2005 PPRI Garonne aval
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRN Retrait-gonflement Argiles approuve le 24/04/2005 PPRI Garonne aval, approuve le 02/10/2000 et modifie le 27/08/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Source : ERRIAL - Georisques, Infoterre - BRGM
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Source : data.gouv.fr Le projet n'a pas vocation a utiliser de l'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Source : EauFrance.fr
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Source : Geoportail
D'un site classé ?	☐	☑	Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau de surface ou souterraine n'est necessaire a la construction ou l'exploitation de la centrale solaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage n'est effectue en phase de chantier. L'enfouissement des cables est susceptible d'entrainer un phenomene de drainage tres peu impactant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne necessite aucun deblai, le niveau du terrain naturel reste inchange.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne necessite aucun remblai exterieur, le niveau du terrain naturel reste inchange.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Aucun reseau d'alimentation en eau potable ou d'assainissement n'est impacte par le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les espaces presentant des enjeux plus important seront evitees tels que les espaces boises ainsi que les haies afin de ne pas perturber les corridors ecologiques existants. Des perturbations isolees et ponctuelles peuvent etre attendues pendant la phase de travaux sans representer de perturbation chronique. Des mesures seront mises en place afin de limiter au maximum tout
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet se situe sur en majorite sur des praires permanentes depuis plus plus de 7 ans. Une parcelle est plantee de vignes, mais ne sont plus exploitees. Les zones partiellement boisees sont evitees dans le cadre du projet. Elles seront conservees pour la pature du troupeau. Le projet agrivoltaique respectera les conditions fixees par le decret d'avril 2024 et l'arrete de
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Source : ERRIAL - Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque inondation : commune couverte par un PPRi mais d'impact sur la zone d'etude Risque au retrait-gonflement des argiles : exposition forte Risque sismique : faible Risque radon : faible Source : ERRIAL - Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'entraine aucun rejet de contaminant chimique, biologique ou physique.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Source : ERRIAL - Georisques

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Les trafics engendres sont particulierement limites dans leur intensite et leur temporalite. - Durant la phase de travaux quelques engins seront amenes a se rendre sur site sans demander de stationnement sur les routes. - Durant la phase de maintenance les equipes sont amenees a se rendre sur place deux fois par an. Aucun report modal n'est necessaire ni aucune modification d'itineraire
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Des nuisances sonores ponctuelles peuvent etre remarquees durant la phase de travaux. L'isolement du site se traduira par un impact presque inexistant pour les riverains
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanee, ne peut emaner des panneaux solaires mis en place. Seule une nuisance liee au gaz d'echappement en phase de chantier, peut etre relevee
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Ce projet n'emettra aucune vibration mecanique car les installations sont statiques des leur installation et sur toute la vie de la centrale. Le chantier pourra etre source de vibrations ponctuelles, temporaires
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucune emission lumineuse n'est a prevoir en phase d'exploitation. Seuls les eclairages de chantier (adaptes pour eviter la pollution lumineuse et l'impact sur les especes), pourront etre une source
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Hormis les gaz d'echappement des engins en phase de chantier, le projet ne rejettera aucun gaz ou aucune emission polluante
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet ne conduit a aucune presence d'eaux residuaires, urbaines ou industrielles, et plus generalement a aucun rejet liquide qui pourrait s'averer nuisible pour l'environnement. Seulement durant la phase travaux avec la base vie, equipee de sanitaires, conforme a la reglementation en vigueur des travailleurs, avec traitement exterieur en filiere agreee.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Le projet produira uniquement les dechets de la phase de travaux tels que les emballages des modules photovoltaiques. L'ensemble des dechets sera collecte et recycle. En phase d'exploitation le projet ne peut pas produire de dechets. Les installations sont prevues pour toute la duree d'exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Sur la base de l'Atlas des patrimoines et des donnees Infoterre du BRGM, aucune atteinte au patrimoine architectural, culturel et archeologique n'est a prevoir. Les incidences paysageres demeurent relativement moderees pour quelques habitations,du fait de la topographie et de la vegetation presente autour du site. Toutefois, des plantations de haies sont prevues afin de reduire l'impact visuel du projet de centrale photovoltaique (cf annexe
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Dans la mesure ou l'activite agricole d'elevage sera conservee sur cette zone d'etude, il peut etre considere qu'aucune modification sur les activites humaines ne sera induite par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de centrale au sol photovoltaique ne possede pas d'impacts cumules sur un rayon d'environ 500m. De part sa taille reduite, le projet ajoutera un faible impact d'effet cumulatif sur le territoire proche.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucun site inscrit ou classe n'est present dans l'emprise du projet. Aucun chemin de randonnee balise (Grande et Petite Randonnee, circuits departementaux) ne traverse ou n'est situe a proximite directe du projet. De plus, le projet se situe en dehors de zonages de protection en lien avec la biodiversite.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures d'evitement et de reduction ont ete anticipees, elles sont listees dans le tableau annexe au present cerfa. L'annexe presente egalement des informations complementaires sur le projet ainsi qu'une carte de l'implantation des haies.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la mise en place d'un projet agrivoltaique sur des terrains actuellement classes, pour une grande majorite en prairie permanente, actuellement patures , Les boisements de la zone d'etude seront integralement conserves .Au regard des donnees disponibles, ce site ne presentant pas de forts enjeux environnementaux, Par ailleurs, la surface reduite de la zone de projet, induit un faible impact du projet. Il en sera de meme pour le raccordement qui devrait se faire sur le domaine public. De plus, ce projet constituerait l'opportunite de conferer un double usage a ce site, en conservant la vocation agricole (elevage), tout en favorisant le developpement des energies renouvelables. A ce propos des mesures de reduction sont egalement identifiees. Ainsi, les caracteristiques du projet faisant l'objet de la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Mercadier

Prénom Zoe

Qualité du signataire Chargee environnement

À Balma

Fait le 20-01-2026

Signature du (des) demandeur(s)